



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 11 AVRIL 2022

n°14-2022

Tableau des effectifs au 31/12/2021

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Pôle Hippique de Saint-Lô (SMPH) s'est réuni Lundi 11 avril 2022 à 10 heures à SAINT-LO à la Maison du Département, salle AUDIO, sur convocation du 1^{er} avril 2022.

La séance est présidée par M. Jean MORIN, Président du SMPH.

Secrétaire de séance : M. Sylvain LETOUZE.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

en présentiel

M. Jean MORIN	Conseiller départemental, Président du SMPH
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental
Mme Emmanuelle LEJEUNE	Maire de la Ville de Saint-Lô
M. Sylvain LETOUZE	Conseiller régional – Région Normandie
M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo

en visioconférence

Mme Stéphanie CANTREL	Conseillère municipale - Ville de SAINT-LO
Mme Malika CHERRIERE	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Mickael GRANDIN	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo

EXCUSES :

M. Hervé AGNES	Conseiller départemental
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale – Région Normandie



Tableau des effectifs au 31/12/2021

Vu le code général des collectivités territoriales ;

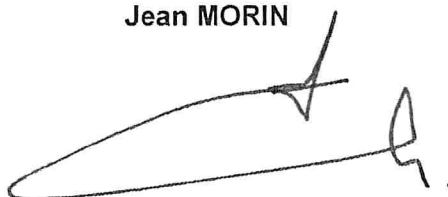
Vu le rapport de séance du Comité du SMPH du 11 avril 2022 et le tableau des effectifs du SMPH, présentant l'état des postes répartis conformément à l'organigramme, et arrêté au 31 décembre 2021 ;

Le comité, à l'unanimité des membres participants, prend acte du tableau des effectifs permanents du SMPH arrêté au 31 décembre 2021 tel que figurant en annexe.

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Président du Syndicat Mixte
du Pôle Hippique de Saint-Lô,**

Jean MORIN



Pôle Hippique
TABLEAU DES EMPLOIS

Emploi	Poste	Filière	Classification	Grade cible	Pourvu	Vacant
Directeur	Directeur	Technique	-	Ingénieur en chef hors classe	X	
Adjoint technique	Agent technique « appui aux acteurs permanents du site »	Technique	C2	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	X	
Educateur APS	Enseignant	Sportive	B4	Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	X	
Agent de maîtrise	Chargé de projet « coordination des acteurs permanents »	Technique	C3	Agent de maîtrise principal	X	
Agent de maîtrise	Coordinateur technique événementiel	Technique	C3	Agent de maîtrise principal	X	
Educateur APS	Moniteur	Sportive	B4	Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	X	
Adjoint technique	Palefrenier - soigneur	Technique	C2	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	X	
Adjoint technique	Agent d'entretien	Technique	C2	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	X	
Assistant administratif	Assistante de direction	Administrative	B4	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	X	
Adjoint technique	Agent d'entretien des pistes	Technique	C2	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	X	
Technicien	Responsable gestion maintenance	Technique	B4	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	X	
Assistant comptable	Assistant comptable	Administrative	C2	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	X	
Adjoint technique	Agent polyvalent	Technique	C2	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	X	
Assistant de communication	Chargé de communication	Administrative	B4	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	X	
Technicien	Chargé de projet événementiel	Technique	B5	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	X	
Educateur APS - responsable	Responsable du centre équestre	Sportive	B5	Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	X	
Adjoint technique	Agent technique événementiel	Technique	C2	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	X	